

**ADDITIF N° 003 /A/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2025 DU 18 février 2025**

au Dossier d' Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence

N° 003 /A/ENDOM/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2025/DU 22 Janvier 2025

RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS D'ASTREINTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT
DE CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'ENDOM,
DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE
EN TROIS (03) LOTS

En se référant à la Lettre N°033/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CCRA/CSE/CSP/PNM.EM/2025 du 05 février 2025,

Le Maire de la Commune d'Endom, Autorité Contractante, apporte les modifications ci-après au dossier ci-dessus mentionné :

Pièce n° 1 : Avis d'Appel d'Offres**Version française****14.1 Critères éliminatoires (NOUVEAU)**

- Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis
- Non-production au-delà de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente, lors de l'ouverture des plis
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière
- Non-respect de 70% des critères essentiels de qualification des offres techniques
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée

Version anglaise**14.1 Eliminatory criteria (NEW)**

- Absence of the bid bond at the opening of bids
- Failure to submit, beyond the 48 (forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent
- False declarations, fraudulent schemes or forged documents
- Absence of a quantified unit price in the financial offer
- Failure to comply with 70% of essential criteria to the qualification of technical bids
- Absence of integrity charter dated and signed
- Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social

N.B bien répercuter les mêmes critères éliminatoires dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Pièce n° 3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres**▪ Attribution du marché (NOUVEAU)**

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

Au cas où un soumissionnaire serait le moins disant pour les trois lots, le Maître d'Ouvrage lui attribuera les trois (03) lots.

- **Délivrance de la capacité financière (NOUVEAU)**

La Capacité financière est délivrée par une banque agréée de 1^{er} ordre

- **Mode de soumission (NOUVEAU)**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne

Pièce n° 4 : Cahier de Clauses Particulaires Administratives

42.3. La Commission de réception sera composée ainsi qu'il suit (NOUVEAU) :

- **Président** : *Le Maître d'Ouvrage ou son représentant* ;
- **Rapporteur** : *L'Ingénieur du marché*
- **Membres**
 - Le Chef de Service du marché;*
 - Le Délégué Départemental MINEDUB*
 - L'Inspecteur de l'Enseignement primaire et maternelle d'ENDOM*
 - Le Directeur d'Ecole lot concerné*
 - Le Comptable Matières*
- **Observateur** : *Le Délégué Départemental MINMAP ou son Représentant*
- **Invité** : *L'Entrepreneur*

Le reste sans changement./-

P.J. au présent additif :

- la Charte d'Intégrité
- la Déclaration d'Engagement au respect des clauses sociales et Environnementales

Copies :

- MINMAP
- ARMP
- Pdt /CIPM
- Affichage
- Chrono/Archive
- Soumissionnaires

Endom, le 18 février 2025

LE MAIRE,

